



CAP AVENTURE

CONVENTION N° 920 741 - POLICE N° FRBOTA09681



GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

Frais médicaux d'urgence à l'étranger hors du pays de domicile. Au 1er Euro ou après intervention de la CFE selon l'option choisie

Frais médicaux à l'étranger	200 000 € monde entier, 1 000 000€ aux USA -Canada (avec la formule USA-Canada)
Franchise	Sans franchise, sauf USA Canada franchise 35€
Soins dentaires d'urgence	600 €
Frais de soins dentaires consécutifs à un accident	440 € / dent - 1 300 € / sinistre maximum
Frais d'optique consécutifs à un accident	400 €
Prise en charge des frais de grossesse à l'étranger uniquement	A hauteur de 75% des frais réels avec un maximum de 8000 € (franchise de 25 €)

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE SUITE À RAPATRIEMENT OU EN CAS DE RETOUR TEMPORAIRE

Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger ou au cours d'un séjour à l'étranger (sans franchise)	A concurrence de 15 000 € pendant 30 jours à compter du retour au pays de domicile de l'assuré
Retour Temporaire (Maximum 30 jours)	A concurrence de 15 000 € (Franchise de 30 €)

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

Rapatriement médical	Frais réels
Transport médical d'urgence	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Prolongation de séjour sur place	80 € / jour / personne, 10 jours maximum
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation suite à un accident ou maladie	30 € / jour, franchise 5 jours, maximum de 300 €
Visite d'un proche	Billet A/R
Prise en charge des frais d'hôtel	80 € / jour / personne, 10 jours maximum
Rapatriement en cas de décès	Frais réels
Prise en charge des frais de cercueil	2 000 €
Accompagnement du défunt	Frais de transport A/R

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

ASSISTANCE À L'ÉTRANGER

Prise en charge des frais d'hôtel pour l'accompagnant en cas de décès	80 € / jour / personne, 4 jours maximum
Retour des enfants mineurs bénéficiaires	Billet A/R de l'accompagnateur
Hébergement de l'accompagnant	80 € / jour / personne, 4 jours maximum
Assistance psychologique	2 000 €
Frais de recherche et secours	A concurrence de 5 000 €
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Billet A/R
Transmission de messages	Organisation du service
Assistance passeport, pièces d'identité	Organisation du service
Transmission des messages (hors assistance)	Frais réels
Assistance passeport, pièces d'identité (hors assistance)	A concurrence de 150 €

ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER

Avance de caution pénale à l'étranger	7 500 €
Frais d'avocat à l'étranger	13 000 €

RESPONSABILITÉ CIVILE "VIE PRIVÉE"

Tous dommages confondus	4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 500 000 €
Intoxication Alimentaire	1 500 000 €
Dommages matériels et Immatériels non consécutifs confondus (franchise de 150€/sinistre)	450 000 €

BAGAGES

En cas de vol, perte ou détérioration	2 000 € / personne (sans franchise)
Objet Précieux ou de valeur	Limités à 1 000 € / personne (sans franchise)
Retard de livraison de bagages de plus de 24 H	A concurrence de 150 €
Avance de fonds	A concurrence de 3 000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital décès accidentel	12 000 €
Capital Invalidité permanente totale ou partielle accidentelle (barème Européen sans franchise)	50 000 €
Maximum garanti en cas de décès d'invalidité accidentels collectifs	2 000 000 €



Chapka Assurances

68 bd de Port Royal - 75005 Paris
Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances
SAS au capital de 80 000 euros
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances
Inscrit à l'Orias N°07002147



Chapka Assurances

68 bd de Port Royal - 75005 Paris
Tél. : 01 74 85 50 50 - Fax : 01 74 85 50 55

Société de courtage d'assurances
SAS au capital de 80 000 euros
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles
L530-1 et L530-2 du Code des assurances
Inscrit à l'Orias N°07002147